



MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DU SMITOM-LOMBRIC

MAJ 01/16

+ D'INFOS

 www.lombriC.com

 n° vert 0 800 814 910

CE QUI CHANGE

LE NOMBRE DE DROITS D'ACCÈS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **36 DROITS D'ACCÈS** annuels sont accordés à chaque administré (voir tableau ci-contre).

Afin de faciliter l'application sur le terrain, les droits d'accès consommés à chaque passage sont décomptés en fonction du type de véhicule uniquement (ils sont indépendants du type de déchets et du niveau de remplissage du véhicule).

Une fois ce nombre de droits d'accès dépassé, les dépôts restent possibles via un paiement sur place (carte bleue), en fonction du type de véhicule et de la nature des déchets.

JUSTIFICATIFS D'ACCÈS

À chaque administré de notre base de données est associé son numéro fiscal, codification unique qui permettra de lutter contre les usages frauduleux des cartes d'accès (une seule carte par foyer).

Première inscription :

À chaque création de carte doivent être présentés à l'agent d'accueil un avis d'imposition locale (taxe foncière ou d'habitation) en plus des justificatifs habituels (pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 6 mois).






- ▶ L'agent saisit le numéro fiscal dans son terminal mobile et rend immédiatement le document à l'administré.
- ▶ Seuls sont nécessaires les coordonnées et le numéro fiscal, toutes les mentions relatives à des montants financiers pourront être masquées (photocopie acceptée).

Déjà inscrit ?

Les administrés disposant déjà de leur carte d'accès doivent présenter en plus à l'agent d'accueil un avis d'imposition locale (taxe foncière ou d'habitation).

Un rattrapage de saisie du numéro fiscal sera organisé.

LA GRILLE DES DROITS D'ACCÈS

Catégories de véhicule <i>selon le volume de stockage</i>	Droits d'accès consommés <i>par passage (sur 36 droits d'accès annuels)</i>	Nombre d'accès gratuits <i>par an</i>	Tarifification en cas de dépassement* <i>des droits d'accès annuels consommés</i>
cat.1  Véhicules non tôleés ou inférieurs (dont 2 roues)	1	36	Autres déchets ou en mélange : 30 € Gravats : 12 € Déchets verts : 7 €
cat.2  Petit utilitaire	2	18	Autres déchets ou en mélange : 60 € Gravats : 24 € Déchets verts : 14 €
cat.3  Fourgonnette	6	6	Autres déchets ou en mélange : 180 € Gravats : 72 € Déchets verts : 42 €
cat.4  Remorque (Longueur ≤ 2 m)	2	18	Autres déchets ou en mélange : 60 € Gravats : 24 € Déchets verts : 14 €
cat.5  Grande remorque (Longueur > 2 m)	3	12	Autres déchets ou en mélange : 90 € Gravats : 36 € Déchets verts : 21 €
Véhicule plein + remorque	Addition correspondante		Addition correspondante

Seule la remorque est comptabilisée lorsque le véhicule est vide.

* **CONDITIONS** : Les gravats ou les déchets verts doivent être apportés seuls pour que la tarification spécifique à ces déchets soit appliquée. S'ils sont apportés en même temps que d'autres déchets, le tarif « déchets en mélange » sera appliqué.